

Commune de Mittelschaeffolsheim



Procès-verbal de la séance du 01 avril 2025

Président de séance : M. Alain WACK, Maire

Secrétaire de séance : Mme Mélissa LAGEL, Secrétaire de mairie

Date de convocation : 25 mars 2025

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 14

Membres en exercice	15	
Présent(e)s	10	M. Alain WACK, Mme Laurette DIEBOLD, Mme Martine CLAUDON, M. Hervé BORNERT, M. Ludovic FISCHER, M. Fabien GINSS, Mme Jessica GREGET, M. Mathieu KIEFFER, M. Denis LOTTMANN et M. Alexandre ROUYER.
Absent(e) excusé(e)	4	M. Didier GRUBER, Mme Sophie DOLLINGER, M. Nicolas LAUGEL, M. Franck MEYER
Absent(e) non excusé(e)	1	Mme Carmen SCHLEMMER
Procurations(s)	4	M. Didier GRUBER à Mme Martine CLAUDON, Mme Sophie DOLLINGER à Mme Jessica GREGET, M. Nicolas LAUGEL à M. Mathieu KIEFFER, M. Franck MEYER à M. Fabien GINSS

M. le Maire ouvre la séance à 20h07. Il salue et remercie les membres présents. Il informe que M. Didier GRUBER a donné procuration à Mme Martine CLAUDON, que Mme Sophie DOLLINGER a donné procuration à Mme Jessica GREGET, que M. Nicolas LAUGEL a donné procuration à M. Mathieu KIEFFER et que M. Franck MEYER a donné procuration à M. Fabien GINSS.

Avec 10 membres présents et 4 procurations soit 14 voix sur 15, il constate que le quorum est atteint.

L'ordre du jour suivant est adopté comme suit :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 18 décembre 2024
3. Vote du Compte Financier Unique 2024
4. Affectation du produit de la Chasse 2025
5. Loyers impayés et redressement judiciaire
6. Litige CONNEXX
7. Vote du Budget Primitif 2025
 - a. Taux des taxes
 - b. Vote BP
8. Autorisation transfert de chapitre à chapitre 2025
9. Inauguration
10. Motion du SIS 67
11. Divers et communications

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune de ses séances.

Pour assurer ces fonctions lors de la séance d'aujourd'hui, M. le Maire propose la candidature de Mme Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

Vu l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉSIGNE Mélissa LAGEL, secrétaire de mairie, comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité avec 14 voix POUR dont 4 procurations.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 DÉCEMBRE 2024

M. le Maire soumet aux membres le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.

Aucune autre observation n'étant formulée,

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition du rapporteur

ADOpte le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2024.

Adopté à l'unanimité avec 14 voix POUR dont 4 procurations.

3. VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte financier unique (CFU) de l'exercice 2024.

M. le Maire présente le CFU 2024. De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

2024	Dépenses	Recettes	Résultat 2024
Fonctionnement	215 220,53 €	314 432,63 €	99 212,10 €
Report excédent 2023		351 898,82 €	351 898,82 €
Résultat cumulé	215 220,53 €	666 331,45 €	451 110,92 €
Section d'investissement	548 106,75 €	155 107,64 €	-392 999,11 €
Report excédent 2023		56 735,56 €	56 735,56 €
Restes à réaliser			0 €
Résultat cumulé	548 106,75 €	211 843,20 €	-336 263,55 €
TOTAL CUMULE	763 327,28 €	878 174,65 €	114 847,37 €

Avant de procéder à l'adoption, M. le Maire donne des précisions et explications.

M. le Maire se retire de la salle du conseil conformément aux dispositions de l'article L.2121 du CGCT. Mme Martine CLAUDON, adjointe au Maire, prend la présidence du Conseil Municipal et demande si les conseillers municipaux présents ont des questions sur les éléments présentés. Aucune question n'est posée.

Le Conseil Municipal,

Vu les explications données par M. le Maire,

- **APPROUVE** le compte financier unique pour l'exercice 2024 conformément aux écritures arrêtées ci-avant.
- **CONSTATE** l'excédent 2024 de la section fonctionnement de 99 212,10 € ;
- **CONSTATE** le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 451 110,92 €
- **CONSTATE** le déficit 2024 de la section d'investissement de 392 999,11 € ;
- **AFFECTE** le montant de 336 263,28 € de l'excédent cumulé de fonctionnement vers le compte 1068 en investissement ; Ce montant servira à remettre à zéro le résultat d'investissement.
- **DÉCIDE** de reporter le solde de l'excédent cumulé de fonctionnement au 002 pour un montant de 114 847,64 € ;

Adopté à l'unanimité : 13 voix POUR dont 4 procurations. M. le Maire Alain WACK ne prend pas part au vote.

4. AFFECTATION DU PRODUIT DE LA CHASSE 2025

M. le Maire rappelle qu'il y a lieu de décider de l'affectation du produit de la chasse 2025.

La chasse sur le ban de Mittelschaeffolsheim (allouée à l'Association de Chasse de Mittelschaeffolsheim représentée par M. Albert SCHRAMM) représente un montant annuel de 700 €.

M. le Maire dit qu'habituellement le produit de la chasse est reversé à l'Association Foncière de Remembrement de Mittelschaeffolsheim afin de lui permettre d'entretenir les chemins. Il demande aux Conseillers s'ils souhaitent maintenir les modalités d'affectation.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal :

DÉCIDE d'attribuer le produit de la chasse 2025 à l'Association Foncière de Mittelschaeffolsheim, soit 700,00 €

DIT que cette recette sera inscrite dans le budget 2025.

Adopté à la majorité à 14 voix POUR dont 4 procurations.

5. LOYERS IMPAYÉS ET REDRESSEMENT JUDICIAIRE

M. le Maire fait état de loyer impayés parmi les commerces locataires. Il indique que les mesures nécessaires seront prises après concertation avec les intéressés.

Il ajoute que si la situation vient à changer, il en informerait le Conseil municipal.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

6. LITIGE CONNEX

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier est en cours avec le soutien de notre assureur au sujet d'une location dolosive d'un photocopieur.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

7. VOTE DU BUDGET 2025

A. TAUX DES TAXES LOCALES 2025

Par délibération du 12 avril 2024, le Conseil Municipal avait maintenu les taux des taxes locales à :

Taxe d'habitation (TH) : **8,12 %**

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **21,76 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **28,79 %**

Au vu des résultats de l'exercice 2024, il est proposé de ne pas augmenter les taux pour l'exercice 2024.

Le Conseil Municipal,

Vu les explications données par M. le Maire,

- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux des taxes locales et de les maintenir à :

Taxe d'habitation (TH) : **8,12 %**

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **21,76 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties TFPNB : **28,79 %**

Adopté à l'unanimité avec 14 voix POUR dont 4 procurations.

B. BUDGET PRIMITIF 2025

Le compte financier unique 2024 a été voté et les résultats d'investissement et de fonctionnement sont repris dans le budget primitif 2025.

Après présentation, M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir adopter le Budget Primitif 2025.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2025 qui se présente comme suit :

Section d'investissement **692 837,12 €**

Section de fonctionnement **426 389,73 €**

DIT que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Adopté à l'unanimité à 14 voix POUR dont 4 procurations.

8. AUTORISATION TRANSFERTS CHAPITRE A CHAPITRE

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel, au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'état pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du 21 novembre 2023, par anticipation à compter du 1 janvier 2023, d'adoption

de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 développée,
Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M 57,

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant, pour l'exercice 2025, à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer les décisions et documents utiles pour les transmettre aux représentants de l'état et les notifier au comptable à signataire de Haguenau pour mise en œuvre
- **CHARGE** M. le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tout document y afférent.

Adopté à l'unanimité avec 14 voix POUR dont 4 procurations.

9. INAUGURATION

L'invitation est projetée afin d'être présentée à l'ensemble des Conseillers. M. le Maire présente le déroulé de la journée d'inauguration du 14 juin 2025. Il ajoute qu'il compte fortement sur la présence des conseillers municipaux pour cette journée car c'est l'aboutissement de leur projet de mandature.

10. MOTION DU SIS 67

M. le Maire donne lecture de la motion du SIS 67

Depuis plusieurs années, le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin fait face à des difficultés dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission de secours d'urgence aux personnes qui représente 85 % de son activité opérationnelle.

En effet, à l'occasion des transports sanitaires dans les services d'accueil des urgences des établissements hospitaliers, les équipages des véhicules de secours et d'assistance aux victimes (VSAV) subissent, avant la prise en charge des victimes, d'importants temps d'attente, régulièrement supérieurs à 30 minutes et pouvant aller jusqu'à plus de 7 heures.

Si ces délais s'avèrent avant tout préjudiciables pour les patients transportés, ils ont également un impact particulièrement délétère sur le fonctionnement du SIS 67.

En effet, en immobilisant de manière prolongée des moyens humains et matériels, ils obèrent les possibilités du Service de dégager des ressources pour répondre aux autres sollicitations opérationnelles d'urgence. Ils représentent en outre une menace sur l'essentielle disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du fait des réticences légitimes des employeurs à libérer ces personnels de leurs contraintes professionnelles pour des durées parfois très longues. Enfin, plus globalement, cette situation conduit à une réelle perte du sens fondamental de la mission qui a

fondé l'engagement des sapeurs-pompiers, professionnels comme volontaires, nuisant à la pérennité de leur motivation.

Afin de pallier ces difficultés et maintenir des capacités d'intervention en adéquation avec les enjeux identifiés dans le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques approuvé par arrêté préfectoral, le SIS 67 pourrait à terme être contraint de procéder à des recrutements supplémentaires de sapeurs-pompiers et à réaliser des investissements visant notamment à augmenter sa flotte de VSAV.

Nous considérons que cette situation n'est pas acceptable, tant au regard de la potentielle dégradation du service de secours à destination des habitants du territoire qu'elle induit qu'au niveau des conséquences sur le budget du SIS 67, dont l'équilibre est assuré très majoritairement par les finances locales par l'intermédiaire des contributions de la Collectivité Européenne d'Alsace, des communes et intercommunalités, dans un contexte déjà particulièrement contraint.

Dans ce contexte, nous demandons à l'Etat, par l'intermédiaire notamment de l'Agence Régionale de Santé, d'ores et déjà alertée à de nombreuses reprises depuis plusieurs années sur le sujet, d'assumer ses responsabilités et de prendre l'ensemble des mesures permettant aux établissements de disposer de tous les moyens financiers, humains et matériels nécessaires afin d'assurer une prompte prise en charge des victimes transportées dans leurs services d'accueil des urgences

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la motion présentée et la transmettra à qui de droit.

Adopté à l'unanimité avec 14 voix POUR dont 4 procurations.

11. DIVERS ET COMMUNICATIONS

a) Lecture Vœux

M. le Maire donne lecture des vœux adressés aux Conseil Municipal, ceux de M. Albert WEIMANN et ceux de M. et Mme Albert HUCK.

Le Conseil Municipal en prend bonne note et les remercie.

b) Journée citoyenne

Mme Laurette DIEBOLD informe l'Assemblée que la journée citoyenne du 08 mars 2025 s'est très bien déroulée, que le temps était favorable. Elle remercie tous les participants. Des pizzas ont été achetées à la pizzeria du village pour le repas de midi. M. le Maire ajoute que tout les participants ont activement pris part aux travaux et que cet évènement a été une réelle réussite.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

c) Fête des aînés

La fête des aînés a eu lieu le 22 mars 2025.

Mme Laurette DIEBOLD demande aux conseillers ce qu'ils ont pensé du nouveau traiteur. L'ensemble des réponses fait ressortir que la qualité était au rendez-vous mais qu'ils auraient aimé avoir un peu plus de viande. L'Adjointe transmettra les retours au prestataire et ajoute que les repas à emporter auraient dû être plus fournis.

Elle souligne le travail remarquable de l'équipe municipale durant cette journée. La date retenue pour la prochaine fête des aînés est le 21 février 2026.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

d) Fête des enfants

La fête des enfants 2025 aura lieu le samedi 6 décembre. Mme Laurette DIEBOLD présente un devis de la société DROLES DE JEUX à Wingersheim-Les-Quatre-Bans.

Elle demande une participation active des conseillers.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

e) Scolarité des enfants

Mme Laurette DIEBOLD rappelle que le Maire doit s'assurer que tous les enfants en âge d'être scolarisés le soient. Elle a fait un point entre la liste des élèves scolarisés et différentes listes. Cet état doit être fait chaque année.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

f) Point sur les travaux communaux

Square et Carrefour : Terminés.

Parc intergénérationnel : Le portillon doit être installé entre le 30/03 et le 04/04.

Cimetière : une prairie fleurie sera semée fin août.

Atelier : Le sanitaire est passé pour terminer.

M. Didier GRUBER, absent ce soir, a missionné Mme Martine CLAUDON afin de faire le point sur les conseillers présents pour la journée plantation sur les nouveaux sites. 7 personnes seront présentes.

M. le Maire informe le conseil que Jérôme FAESSEL donne un coup de main à Sylvain pour le crépi de l'ancien atelier communal et la location de l'échafaudage.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

g) Les Berges du Muhlbach

M. le Maire présente le projet O FIL DE L'O qui est prévu à droite de la rue d'Olwisheim en sortant de Mittelschaeffolsheim.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

h) Biodéchets

M. le Maire présente le bilan de la collecte de biodéchets sur les 3 premiers mois de la mise en place du biobac.

La moyenne de collecte est relativement bonne pour une commune de notre strate.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

i) Zones naturelles

M. le Maire présente le plan des zones qui sont susceptible d'être contrôlées par les personnes mandatées par la CAH. Ces parcelles ne concernent pas des habitations, uniquement des parcelles de culture en périphérie du ban communal.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

j) Bilan gendarmerie

M. le Maire présente un document fourni par la gendarmerie qui compare le temps passé par les gendarmes en intervention sur la commune entre 2024 et 2023. Avec 185 heures par an sur la commune, on peut toutefois remarquer une baisse des interventions pour l'atteinte aux personnes.

En 2024 la réunion de cybersécurité a contribué aux actions de protection des habitants.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

k) Changement horaires mairie

M. le Maire informe le conseil que la mairie sera désormais fermée au public le mardi dès 17h (au lieu de 18h). Cela pour permettre à la secrétaire générale de mairie de pouvoir se concentrer davantage sur les dossiers.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

l) Eclairage public

M. le Maire informe le conseil que d'ici fin 2025, 67 % des luminaires de la CAH seront en LED.

Un sondage est effectué auprès des conseils municipaux sur 3 scénarii : la baisse de la luminosité, le changement des horaires et l'illumination des axes principaux uniquement. L'avis du Conseil Municipal est de laisser les horaires et de baisser la luminosité. Un point sera fait ultérieurement lorsque les conclusions seront établies par la CAH.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

m) PLUi

Durant cet été, l'enquête publique du PLUi aura lieu. Il y aura des permanences organisées dans les différentes mairies, il sera également possible de déposer des requêtes en ligne.

Les réclamations seront soumises puis étudiées.

Le Conseil Municipal en prend bonne note.

M. le Maire remercie les conseillers pour leur implication et leur présence.

Les points ayant tous été abordés, M. le Maire met fin la séance à 23h01.

Signatures :

Le Maire :
Alain WACK

La secrétaire de séance :
Mélissa LAGEL